

**Question écrite du 21 mars 2007 de MM. Olivier Norer et Eric Rossiaud:
«Stationnement à la rue Pictet-de-Bock».**

La salle communale de Plainpalais, située à la rue de Carouge, est bien fréquentée, ce qui est à saluer.

Toutefois, les conditions de charge et décharge du matériel relatif aux manifestations s'y déroulant laissent à désirer. En effet, les véhicules de livraison qui stationnent sur la rue Pictet-de-Bock empruntent régulièrement le trottoir ainsi que la bande cyclable bidirectionnelle qui s'y trouve, obligeant ainsi très souvent les piétons et les cyclistes à cheminer sur la route.

En date du 7 juin 2005, une question orale a été posée sur cette problématique. Dans sa réponse, l'autorité a assuré du bon fonctionnement global des livraisons à la salle communale de Plainpalais.

Or, depuis cette date, force est de constater que la situation ne s'est pas fondamentalement améliorée.

A force de pratique et d'étude du lieu, on s'étonne aussi de voir que les cases livraisons existantes sont placées de l'autre côté de la rue et n'offrent pas les conditions optimales d'utilisation. Les cyclistes remontant la rue s'engagent entre leurs homologues sur leur gauche et entre les véhicules motorisés sur la droite, tous circulant à sens inverse. De plus, la rue est fortement utilisée par du trafic de transit alors qu'elle est située sur le réseau de quartier.

Que compte faire le Conseil administratif à court et à long terme, en termes d'information des usagers du lieu, de répression des comportements illicites et d'un nouvel aménagement durable de la voirie?